

La cambriolée est morte, et ils veulent nous interdire la légitime défense ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 16 décembre 2017

La cambriolée meurt... pour Sud Ouest, c'est juste un vol qui a mal tourné !

Nous venons de voir que défendre ses biens, voire sa vie est illégitime !

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/16/12-ans-de-prison-pour-avoir-tue-son-cambrioleur-parce-qu'il-aurait-ete-en-colere/>

Par contre, cambrioler est somme toute une pratique on ne peut plus ordinaire, commune... Que sais-je encore ?

Le citoyen ordinaire respectueux des lois devrait être flatté, attendre ses cambrioleurs avec des fleurs, voire l'apéro et les encas pour les soutenir lors de leur dangereuse activité, à moins que ce ne soit carrément leur profession !

Avec son titre « **Le vol avait mal tourné** », facile de conclure qu'il y a des vols qui tournent bien !

Problème, la journaliste Florence Moreau ne nous explique pas ce qui les qualifie !

Par contre, la scène est décrite :

– la nuit à 5 heures, le 17 janvier *–il fait encore nuit–* 2015 ;

– **deux individus autour du lit conjugal – un cauchemar, non la réalité ;**

– **munis d'une arme à feu – assurément en signe d'amitié ;**

– gantés et cagoulés – *les joyeux drilles veulent faire une surprise à leurs hôtes malgré eux...*

La suite aussi :

Sous la menace, ligoté, immobilisé sur le lit, brusqué, maintenu par le cou, frappé à coup de crosse et de poing, le couple de jeunes retraités avait obtempéré et révélé où se trouvaient les quelques milliers d'€ conservés à domicile.

Les voleurs .../... emportant également une chevalière, des bijoux et des cartes bancaires...

Les conséquences :

Violentée et bousculée, l'épouse Danièle Munoz était tombée et sa tête avait heurté le sol. Plongée dans le coma, jusqu'alors en bonne santé, elle était décédée suite à des complications moins d'une semaine après le passage des cambrioleurs – le père Noël passe aussi !

L'enquête, rapide... L'instigateur ne brille pas par son intelligence... *rien que du très normal* !

L'instigateur, un ancien petit ami de la petite fille du couple connaissant les lieux – *l'ignoble* !

Ils parlaient comme des gens de la cité !

Et à Antonio Batista s'ajoutent Massy Djaura et Tiomogo Gassama !

Le débat s'appesantit sur Massy Djaura, du 93, une enfance malheureuse – s'il était le seul !

Étrange comme argument, en somme la discrimination positive jusqu' au tribunal !

Indéniablement il est « brillant » pour mener de front une carrière de délinquant et des études de BAC Pro* !

Et autre argument, il rencontre une femme, ouvre une pizzeria, avant que ses anciennes fréquentations ne le rattrapent. Manque de pot, cela ne va pas dans son sens, IL A EU UNE CHANCE QU'IL N'A PAS SAISIE !

* à moins que le BAC Pro ne soit donné après de pseudo-études, ce pour quoi j'opte !

Une première conclusion, un cambriolage n'est pas anodin, Mme Moreau. Le « zèle » particulier des auteurs que sont ces voyous a envoyé une brave femme, qui n'avait assurément rien à se reprocher de sa vie de labeur, au cimetière avant son tour,

la privant certainement d'arrières petits enfants et l'ôtant à l'amour des siens...

Une deuxième conclusion, de tel faits, même si les circonstances ne semblent pas y avoir été favorables, légitiment la LÉGITIME DÉFENSE !

Troisième conclusion, la peine de mort existe... POUR LES VICTIMES...

A savoir quelles seront les peines qui ne seront pas de toutes façons des perpétuités contrairement à celle de Mme Danièle Munoz ? Mme Florence Moreau ne nous dit rien du réquisitoire, le passé malheureux d'un minable cambrioleur l'intéresse beaucoup plus !

La suite, à suivre... J'espère ne pas la rater !